

Concours National de la Résistance et de la Déportation

Session 2021. Collèges. Catégorie 3.

Thème : 1940. Entrer en résistance.
Comprendre, refuser, résister.

Entré(e) en résistance, vous participez à la rédaction du premier numéro d'un journal clandestin français **fin 1940 - début 1941** pour expliquer votre engagement.

Vous rédigez un article composé de trois parties :

la première partie présente les principaux évènements politiques et militaires depuis mai 1940,

la deuxième partie explique pourquoi il faut s'engager et contre qui,

la troisième partie décrit différentes actions menées par les premiers résistants.

Vous donnez un nom à votre journal et un titre à chacune des trois parties.

Vous pouvez y intégrer slogans, dessins...

Documents pouvant guider votre réflexion :

Document 1 :

affiche de l'appel du général de Gaulle.

Document 2 :

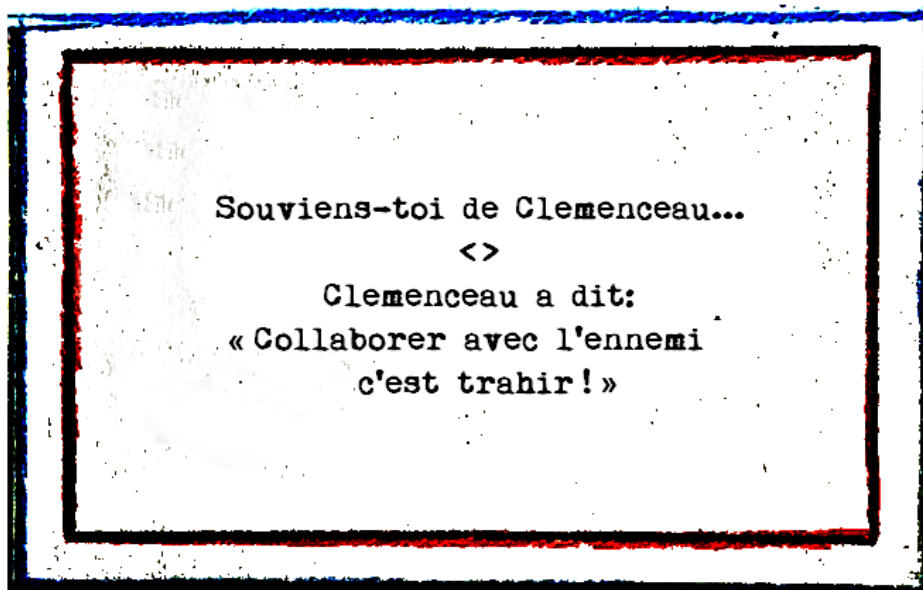
tract distribué par quelques élèves du lycée Emile Loubet à Valence (Drôme) en octobre 1940.

Document 1 :
affiche de l'appel du général de Gaulle.



Source : Archives départementales de la Savoie.

Document 2 :
tract distribué par quelques élèves du lycée Emile Loubet à Valence (Drôme) en octobre 1940.



Source : Archives départementales de la Drôme.

**Concours National
de la Résistance et de la Déportation
Session 2021. Lycées. Catégorie 1.**

**Thème : 1940. Entrer en résistance.
Comprendre, refuser, résister.**

Après avoir lu le document 1, **écrivez la lettre** que l'élève Perrot, du lycée Dominique Villars de Gap (Hautes Alpes) aurait pu adresser à ses proches en **mars 1941**, avant de tenter de rejoindre le général de Gaulle à Londres.

Dans cette lettre, il **décrit et explique** son analyse de la situation de la France depuis mai 1940, les motivations de son engagement, ses actions déjà menées et celles qu'il projette.

Documents pouvant guider votre réflexion :

Document 1 :
extrait du procès-verbal d'un Conseil de discipline, lycée Dominique Villars de Gap, 1941.

Document 2 :
tract distribué à Annecy en décembre 1940.

Document 1 :

extrait du procès-verbal d'un Conseil de discipline, lycée Dominique Villars de Gap, 1941.

Les membres du Conseil de discipline se sont réunis en séance extraordinaire le 1^{er} avril 1941, dans le cabinet de M. le Proviseur et sous sa présidence.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après lecture.

M. le Proviseur fait connaître au Conseil qu'il est réuni sur la demande de M. le Recteur pour être saisi d'une affaire concernant quatre élèves du lycée qui se sont concertés pour s'enfuir afin de s'enrôler dans l'armée DE GAULLE.

M. le Proviseur expose que, des faits relatés dans les rapports et procès-verbaux, il ressort que l'on peut relever contre les fugitifs les griefs suivants :

- Absences injustifiées et concertées avec l'intention pour chacun d'eux de se soustraire à l'autorité soit de leur famille, soit du lycée.

- En ce qui concerne deux d'entre eux (dont PERROT), les meneurs de l'affaire et qu'ils ont, au moins à l'extérieur du lycée, une activité de propagandistes qui ne peut que nuire à leurs études. Ils sont du reste, de ce fait, sous la menace de poursuites pénales : pose de papillons politiques et inscriptions sur des monuments publics.

Les faits ainsi exposés, M. le Proviseur demande au Conseil son avis sur les mesures à prendre. Après discussion, le Conseil estime que les faits relevés [...] ne permettent pas de conserver ces mauvais élèves au lycée où leur présence créerait un foyer d'agitation politique et il propose, à l'unanimité, à M. le Proviseur, qui l'approuve, de leur infliger la peine de l'exclusion définitive.

Le Proviseur, Président du Conseil de discipline.

Vu pour la certification matérielle de la signature, Le Commissaire de Police.

Source : Bernard Fillaire, *Jusqu'au bout de la Résistance*, éditions Stock, 1997.

Document 2 : tract distribué à Annecy en décembre 1940.



Source : AERI Haute Savoie.